F-R.9.12757A.

Case FRC 11643

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Parole demandée au sujet des Assignats, par M. d'Epremesnil, pour répliquer à M. de Mirabeau et présenter un plan.

J'ai lu et relu avec attention le *Discours prononcé par M. de Mirabeau dans la séance du 27 août au matin, au sujet des Assignats.* Il est prié de ne pas prendre en mauvaise part ce que je vais dire. J'ai cherché de bonne foi dans ce discours un seul de ces raisonnemens qu'un homme de bon sens puisse retenir ou daigne réfuter, et je n'en ai pas trouvé.

Il faut l'avouer, cet abandon de sa propre gloire est, dans un homme jaloux des faveurs publiques, un effort surnaturel, si ce n'est pas un artifice oratoire. Mais moi, j'en conclus nettement que M. Mirabeau garde ses forces pour la dernière séance, et qu'à la fin de son discours, plusieurs personnes, comptant sur le crédit de l'Orateur et sur la hardiesse du débit au défaut de la solidité de principes, demanderont que la discussion soit fermée.

Tâchons de prévenir ce malheur irréparable. Si M. Mirabeau triomphe, les finances du Royaume sont perdues sans ressource, je demande expressément la parole pour le prouver ; et comme je ne présume pas assez de mes foibles talens pour me croire en état d'improviser ma réfutation, je demande aussi d'avance que la séance soit continuée au quatrième jour après le nouveau discours de M. Mirabeau.

Ce n'est pas tout, j'ai conçu un plan, remarquable du moins par sa justice et sa simplicité, et propre, selon moi, à rétablir

NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

en peu de tems la circulation du numéraire, le crédit public, l'équilibre dans les finances, et la paix dans le Royaume. Je demande encore la parole pour présenter ce plan à l'Assemblée nationale, après avoir, comme je l'espère, réfuté le systême des assignats et même celui des quittances de finance, moyen plus spécieux, mais non pas plus efficace.

du Val d'EPREMESNIL.

Paris, 16 septembre 1790.

Déposé chez M. *Dufoulleur*, Notaire au Châtelet, rue Montmartre.